

ABONNEMENTS N° 10: 4 r. 50 N° 11: 5 r. 50 N° 12: 11 r. 22. PUBLICITE Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal

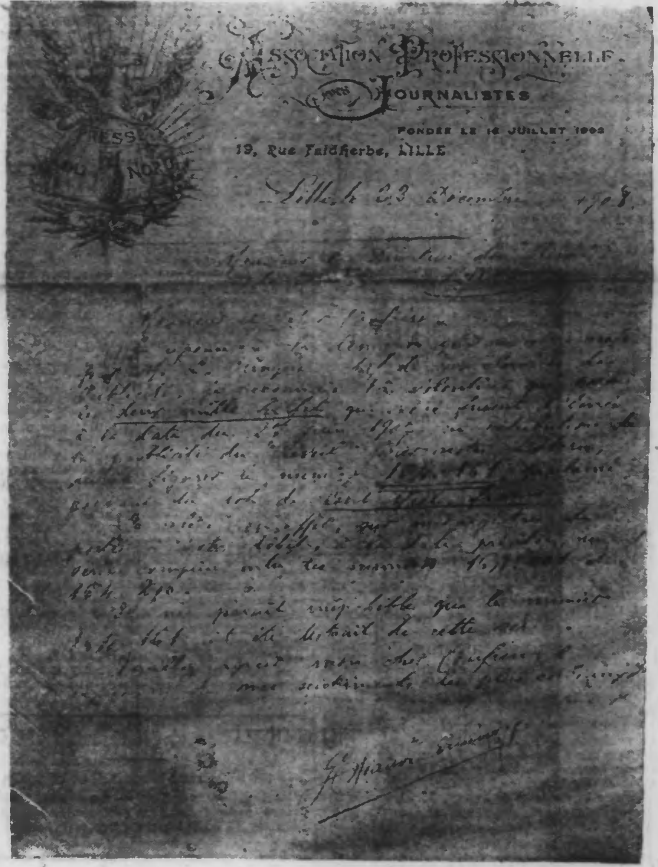
LA « FAILLITE » de l'Enseignement primaire

Voilà longtemps qu'on nous en rabat les oreilles, et si l'on en croyait les at- versaires de l'enseignement d'Etat, voilà longtemps que les choses iraient au pire. Voulez-vous donc au mieux? Non. Mais à chacun ses responsabilités. M. Ferdinand Buisson, qui signalait, il y a quelques semaines, le grand nombre des conscrits illettrés — plus de onze mille — s'explique avec une rare franchise dans un excellent article de la revue de l'Action nationale, sur ce qu'on est convenu d'appeler : la Faillite de l'Enseignement primaire. Trois séries de griefs, dit-il, battent en brèche l'enseignement primaire. Le premier concerne l'échec de l'instruction, le second l'échec de l'éducation morale, le troisième vise le personnel, vieillissant, d'anarchie morale, et, exceptionnellement, d'antipatriotisme. Trois séries d'imputations graves; voyons si elles sont justifiées. Estimer une opération manquée l'œuvre scolaire des vingt-cinq à trente dernières années nous semblerait, comme à M. Buisson, non seulement une mauvaise plaisanterie, mais une odieuse injustice. Oui, nous avons des illettrés, oui, l'école primaire n'obtient pas tous les résultats qu'elle devrait donner. Mais, à qui la faute? Est-ce que beaucoup de parents n'empêchent pas leurs enfants d'aller à l'école ou surveillent assez leurs écoles buissonnières? Ensuite, n'est-il pas vrai que l'enseignement donné à l'enfant cesse trop tôt, au moment même où la formation de sa conscience et l'ouverture de son intelligence lui rendraient les heures de cours les plus nécessaires? Il est bien évident que réunir jusqu'à douze ans des enfants pour — leur donner à la hâte, par trente ou quarante à la fois, un léger venin de savoir rudimentaire et les lâcher ensuite dans la vie, est une mesure trop insuffisante. Mais elle n'est pas insuffisante chez nous seulement. Elle l'a été pour tous les autres peuples, jusqu'à ce que, après maints tâtonnements, ils aient trouvé la formule effective et pratique. Des cours de répétition et de perfectionnement, à raison de quarante semaines par an, et de quatre à huit heures par semaine, heures prises sur la journée d'atelier et non le soir, sur l'accumulation de la journée. Des cours sans caractère didactique ni scolaire, des cours franchement professionnels. Voilà ce qui, chez nos voisins, a sauvé la jeune apprenti, le petit ouvrier agricole du progrès oublié, de l'ignorance où il s'enlaidit à mesure que s'effaçait les souvenirs de l'école. Si nous avons cru que l'on pouvait, à douze ans, considérer l'instruction élémentaire de l'enfant comme terminée, nous nous sommes trompés, voilà tout. Reconnaissons-le et sachons y remédier. Au surplus, ne perdons pas de vue les progrès accomplis. Si nous avons encore onze mille conscrits illettrés, n'en avions-on pas cinquante mille autrefois? Si l'on compare le nombre de Français et de Françaises qui, sur les registres de l'état civil, savent signer leur nom, là où leurs pères et mères ne le savaient pas, nous trouvons qu'au lieu de cent mille incapables, il n'y en a plus que vingt-cinq mille. De même l'accroissement du nombre d'élèves est indéniable; on en compte trois à quatre cent mille de plus qu'il y a quarante ans. Tout n'est pas parfait, mais ne nions pas les progrès accomplis. Pour l'éducation morale, les déceptions qu'elle a données tiennent aux mêmes causes; l'enfant est trop tôt abandonné à lui-même. L'adolescent n'est pas protégé; il manque de conseils, de l'appui moral nécessaires. Le dernier rapporteur du budget la dit: « Chez nous, l'adolescence est moralement abandonnée ». Inexacte si on l'appliquait à la bourgeoisie, — et encore là y aurait-il bien des choses à dire, — la définition, appliquée à l'adolescence ouvrière et paysanne, se trouve trop rigoureusement vraie. Les vérités morales ne sont pas des amorceuses qu'il suffit de jeter dans des petits cerveaux au hasard de la pousse; elles doivent être surveillées, activées, fortifiées contre les chances de destruction qui, le remarque avec raison M. F. Buisson, « sont terribles à l'heure où l'écolier devient l'apprenti. Si cet âge intermédiaire est un moment critique, ce sera-ce pour la foule de ces jeunes gens et de ces jeunes filles du prolétariat, qui brusquement perdent tout point d'appui? Le cabaret, la rue, les mauvaises fréquentations guettent les sortites de l'atelier. Comment les fragiles principes moraux acquis pendant les premières années résisteraient-ils à ce courant formidable de contre-éducation? La morale laïque, qui ne s'appuie pas, comme la morale catholique, sur les bas motifs de la crainte et de l'intérêt, exige plus de réflexion et de volonté. Pensez à la faible résistance de l'adolescent, à l'heure trouble, à la crise pathologique de la puberté. Et étouffez-vous si l'armée du crime fait de jeunes recrues, avec ces puissants auxiliaires, la misère et le vice, sans parler du journal. Oui, du journal. Quelle école de dé-

moralisation, pour des cerveaux incomplètement développés, que ces histoires de boue et de sang débordant les colonnes des feuilles à gros tirage, que ces portraits brutaux, que ces images de meurtre. N'est-ce pas une véritable folie de penser que depuis quinze jours trente-six millions de Français s'hypnotisent sur le cas de Mme Steinhilf et qu'on en parle dix fois plus que la guerre en un instant possible entre l'Allemagne et la France? Comment voulez-vous que l'adolescent mal équilibré, souvent mal nourri, et par contre trop désaltéré, résiste à cette auto-suggestion malsaine qui de partout l'assaille, l'envahit, le subjugué? Si nous en venons au troisième point, à ce qu'on appelle déjà la faillite du personnel enseignant, avons-nous le droit d'oublier les immenses services que la démocratie doit à ce vaillant et énorme corps de soixante mille éducateurs et de presque autant d'éducatrices, sortis des couches profondes de la nation? Ne serait-ce pas une noire ingratitude de ne pas se rappeler le zèle, l'élan, le dévouement admirable, montrés par le corps enseignant de l'école primaire? Sans doute, un malaise, une lassitude, des déflections, des tendances fâcheuses çà et là se laissent constater dans cette masse autrefois homogène, rassemblée par sa bonne volonté et des espoirs légitimes. Mais tous ces espoirs ont-ils été remplis? M. Buisson, dont l'autorité en ces matières est indiscutable, se le demande et ne le pense pas. La République de 1880, dit-il, avait promis à l'éducateur qu'il serait un citoyen libre. Par la bouche de Jules Ferry, elle lui avait dit que l'éducateur serait une chose sacrée. Elle lui avait dit, enfin, qu'il serait jugé par ses pairs, dans des conseils qui décideraient de son sort en cas de plainte, de poursuite ou de conflit. Les réclamations du personnel scolaire ne semblent donc pas à M. Buisson dénuées de motifs. Le droit d'association, le droit de ne pas dépendre de l'arbitraire du préfet ou du ministre, le droit d'être garanti contre la politique et les politiciens, contre l'arbitraire ou la faiblesse de leurs propres chefs, semblent à M. Buisson compatibles avec l'idéal nouveau de fonctionnaires qui se rêvent citoyens et hommes libres. Sa conclusion nous paraît claire et juste. Il n'y a pas de faillite de l'enseignement primaire. Mais il y a une insuffisance d'action. Le péril n'est pas mortel. Il est grave toutefois. On peut, on doit y remédier en renforçant la loi sur l'instruction obligatoire, en prolongeant l'école par des cours professionnels, en complétant la réorganisation libérale et démocratique de l'Université. Connaissant le mal et le remède, il dépend de nous et des législateurs de l'appliquer. S'ils y manquaient, si nous y manquions, éducateurs ou pères de famille, c'est alors, vraiment, qu'on pourrait déclarer la faillite. Paul MARGUERITTE

Le gagnant de la Loterie de la Presse

Serait-ce dans une querelle tragico-comique entre le « Progrès » et le « Réveil » que se terminerait la grave question de savoir par lequel des deux journaux est passé le billet gagnant de la Loterie des Journalistes du Nord? Notre confrère, en effet, déverse sur notre pauvre tête des encriers d'ironie parce que nous avons annoncé, en nous en félicitant, que le fameux numéro 164.161 était passé par nos bureaux, tandis qu'il affirmait avoir été la douce et tendre Mascotte, double des vertus indispensables, par qui la fortune fut répandue dans une famille malheureuse. Avons-nous intérêt, pour établir la vérité, à renouveler à la joie du public les scènes du « Lutrin » autour de ce passionnant problème? A qui bon? La bonne foi de notre confrère, est d'autant plus incontestable qu'il a pris soin de lui faire donner la confirmation par l'épiscopat de Denain, qui n'a rien d'ecclésiastique — en dépit de son nom — mais qui est dans cette commune le dépositaire du « Progrès », et du « Réveil ». Cependant nos livres étaient là qui nous disaient que le « Progrès » se trompait. Nous y lisions, en effet, que le 164.161, l'entrepreneur de la Loterie nous avait remis, en paiement de publicité, les billets suivants: 1 Série: 154.501 à 155.000 — 200 2 — 047.501 à 047.800 — 300 3 — 048.501 à 048.700 — 200 4 — 052.501 à 052.700 — 200 5 — 170.001 à 170.100 — 100 6 — 016.001 à 016.200 — 200 7 — 060.001 à 060.200 — 200 8 — 34.021 à 34.200 — 200



Voici le texte exact de la lettre du Directeur de la Loterie dont ci-dessus la photographie: Lille, le 23 décembre 1908.

Monsieur le Directeur du Réveil du Nord, à Lille. Monsieur et cher Confrère, En réponse à la demande qui m'est adressée par M. L. Crinque, chef de vos Services de Publicité, je reconnais très volontiers que parmi les deux mille billets qui vous furent délivrés, à la date du 27 juin 1907, en rétribution de la publicité du Réveil pour notre Loterie, devait figurer le numéro 164.161, proclamé gagnant du lot de Cent Mille Francs. Je récite, en effet, sur mes registres et portée à votre débit, à la date précitée, une série comprise entre les numéros 164.001 et 164.200. Il me paraît impossible que le numéro 164.161 ait été distrait de cette série. Veuillez agréer, mon cher Confrère, l'expression de mes sentiments les plus cordiaux. Le Directeur de la Loterie, G. SIAUVE-EVAUSY.

pu sauver du naufrage l'Eglise de France et la ramenant, par les associations cultuelles, à ses saines traditions gallicanes. Il fonda même à Bordeaux une association diocésaine qui sembla sous les coups du fanatisme étroit Merry del Val, guide d'un pape obscur. Au moment où l'apoplexie le frappa à Chambéry, le cardinal rentra de Rome; il y était allé pour tenter un dernier effort et déjà les agences annonçaient une manifestation des évêques de France en faveur de l'apaisement. Si nous pouvons en croire « l'Action », il s'est heurté à l'intransigeance de Merry del Val et de Pie X, comme à un mur d'airain. « Parti avec l'espérance au cœur, dit notre confrère, il revenait désabusé, meurtri, frappé au cœur par le « non possumus » irréductible du fanatique Pie X. « L'épreuve s'est trouvée au dessus des forces du vénérable vieillard qui est mort avant d'avoir pu ouvrir ses lèvres pour annoncer à ses collègues de l'épiscopat, que Rome n'avait pas désarmé, qu'il fallait boire le calice jusqu'à la lie, assister impuissants à l'agonie de l'Eglise de France, condamnée à mort par le cardinal espagnol. G. DESMONS.

d'autres événements dans les pays étrangers où ils ont promené leur jeunesse. Les femmes rient aussi. Les neiges et des clartés frileuses dans les yeux des jeunes filles, sous les bonnets légers, et là-bas, sur la place du bourg, entre les maisons coiffées de blanc, toute une bande de gamins se bat avec des boules de neige. Sur la falaise sauvage qui regarde vers le Trégor, à l'est, il y a une petite maison basse et grise, une maisonnette de pauvre, qui semble en deuil. C'est la maison de Rose Gougaen, une veuve de ce dur hiver. Aucune bûche bénie ne flambe ou ne se meurt dans la cheminée devant du large soufflet sous la porte mal jointe, et parfois le bruit de la mer qui bat les rochers fait trembler les quatre murs maçonnés de terre glaise. Dans un coin de la chambre, au fond d'un mauvais berceau d'osier, dort un petit enfant souffrant et rose que la mère regarde en pleurant. Il ressemble tant à son père — au mort — qu'elle en est toute bouleversée! Il y a un mois, juste un mois, que la barque de Célestin Gougaen a fait naufrage, quelque part au nord de l'île de Batz, où le marin relevait ses palanques. Avec les boursiers d'autonne, brusques et rudes, les pêcheurs ne sont jamais en sûreté. Ce jour-là, cependant, la mer ne semblait pas trop mauvaise, bien que le temps eût « forcé » avec le jasant, et Rose n'était pas inquiète. A six heures et le large, les femmes de marin prennent facilement ainsi une sorte d'éthérée silence et résignent. Seulement, à la nuit, comme Célestin ne rentrait pas, il avait bien fallu qu'elle s'inquiète. Alors, elle descendit au port, où sont les barques avec son fils sur les bras, enveloppés à la hâte d'un grand châle noir. Elle demandait à tous: — Est-ce que la « Mouette » est rentrée? Avez-vous vu Gougaen? Où est-il? Personne ne l'avait vu. Il n'y avait aucune voile à l'horizon. — N'ait pas peur, lui disait Mathurin de Ru. La mer n'est pas démontée, et Gougaen en a vu bien d'autres. Il a peut-être une avarie qui l'a forcé de relâcher à Primel ou à Locquirec. C'était fort possible. Avec quelques femmes et quelques marins, Rose était montée au haut de la pointe de Sainte-Barbe, où une petite chapelle, plantée sur les rochers, domine l'embouchure de la Penzé et le large jusqu'au Trégor. Tous fouillaient la mer de leurs yeux surs, en s'abritant derrière les murs de la chapelle. On distinguait au loin une voile rouge, à peine grande comme un mouchoir de poche, balottée par les vagues et qui semblait fuir vers Primel. Etait-ce la « Mouette »? — Il y a un morceau neuf dans la voile... en bas! disait Rose Gougaen, les dents serrées, toute tremblante. Des marins hochaient la tête silencieusement. Il était bien difficile de reconnaître une barque dans ce lointain des houles, avec la nuit qui tombait. Et il avait fallu revenir sans être certain de rien, car les phares s'allumaient de temps en temps, et on ne voyait que leurs grands yeux, lumineux et profonds, sur la côte. Rose avait ensuite passé toute cette nuit dans une angoisse horrible, sans sommeil. Lorsque elle s'éveilla, vers un peu, vaincue par la fatigue, elle était réveillée en sursaut par le fracas des vagues et par le ressac, au bas de la falaise. Elle avait peur. Dès l'aube, elle avait couru vers le port, puis encore à Sainte-Barbe, qui était comme un observatoire sur le large. La tempête avait soufflé toute la nuit. La mer était foudroyée d'écumé et on ne voyait toujours rien, aucune voile. A midi, pendant une éclaircie, quelques marins plus hardis avaient approché, pour voir du côté de l'île de Batz. A quatre heures, une de ces barques était revenue avec deux avirons et quelques planches. C'étaient des épaves de la « Mouette », et il ne faisait doute pour personne que Célestin Gougaen n'eût péri en mer, avec son petit, l'île de Batz. Rose ne se rappelait pas comment elle était rentrée dans sa pauvre petite maison, au bord de la falaise. Sans doute, des voisins charitables l'avaient reconduite, tandis que le glas sonnait au vieux clocher familial, parmi les ormes. Elle ne savait pas davantage comment elle avait vécu depuis ce temps. Quelques jours plus tard, on avait retrouvé le cadavre du matelot l'île de Batz à la pointe de l'île de Batz, parmi les rochers; mais la mer n'avait pas encore rendu celui de Célestin Gougaen. Souvent, elle se réveillait brusquement au milieu de la nuit, à cette pensée. Quelquefois, elle croyait sentir près d'elle les jambes durs et volés de son avarie. Alors, elle poussait un grand cri: — Va Doué! Et elle priait pour son repos, car c'était si- gné qu'il souffrait. Debout devant le berceau où dormait son petit garçon, veuve plus que mère, Rose Gougaen se remémorait ces jours cruels et, inattentive au gai Noël qui illuminait la face ruse des matelots, sur le port, elle priait encore pour l'âme errante de Célestin. Elle croyait l'entendre là-bas, derrière Batz, dans l'immensité glacée de la mer; mais ce n'était que le sifflement du vent. Tout à coup, un bruit de voix et de sabots l'arrachèrent à sa douleur. C'étaient des matelots, des camarades de Célestin et quelques femmes. Ils s'étaient arrêtés près de sa porte. Mathurin de Ru, qui était avec eux, souleva le batant et murmura ces simples mots: — On l'a retrouvé! — Ah! fit-elle. — On l'avait retrouvé! Elle ne demandait pas autre chose depuis un mois, et elle était toute pâle, toute tremblante, ses deux mains au cœur. L'enfant s'éveilla dans son berceau d'osier. — Reste avec lui!... Garde-le!... Dit-elle à une voisine. Or, tandis qu'elle descendait la falaise et courait vers la grève avec le vieux Le Ru, elle se rappelait que lorsqu'elle était petite fille, elle mettait ses sabots de bois dans la cheminée, afin que l'enfant Jésus y pût déposer les présents bien humbles que Dieu lui envoie. Et elle pensait inégalement qu'aujourd'hui encore, par ce Noël clair et neigeux, l'enfant Jésus lui avait rapporté du fond de la mer le cadavre du pauvre Célestin Gougaen, afin qu'elle pût l'ensevelir près des siens, dans la terre sainte et fleurie du cimetière. Yves LE FEVRE.

A LA CHAMBRE L'AUGMENTATION DE L'ARTILLERIE

LA CHAMBRE VOTE LA REORGANISATION DE L'ARTILLERIE ET, PAR 236 VOIX CONTRE 232, REJETTE LE MAINTIEN DES MUSIQUES Paris, 23 décembre. — La Chambre, qui avait clos lundi la discussion générale de la réorganisation de l'artillerie, a passé mercredi à l'examen des articles du projet. M. RABIER président. L'ARTICLE 1er L'article premier du projet est ainsi conçu: « Les troupes d'artillerie se composent de: 11 régiments d'artillerie à pied, stationnés en France; 68 régiments d'artillerie de campagne, stationnés en France; 7 groupes autonomes d'artillerie dont 2 à pied et 5 de campagne, stationnés en Algérie-Tunisie. Les régiments d'artillerie à pied et de campagne comprennent des batteries, des sections d'ouvriers d'artillerie et, s'il y a lieu, des compagnies d'ouvriers d'artillerie. La composition des cadres de ces corps de troupe, sur le pied de paix, leurs effectifs normaux en simples soldats, le nombre total et la nature des batteries, compagnies et sections d'ouvriers sont fixés par les tableaux 1, 2, 3, 4 annexés à la présente loi. Le nombre des unités de chaque catégorie et leur répartition entre les régiments ainsi que la composition des états-majors des régiments peuvent être modifiés par décret du président de la République sous les réserves suivantes: le nombre total des batteries, celui des compagnies d'ouvriers et celui des sections tels qu'ils sont fixés par le tableau 3 ne seront pas dépassés, et l'effectif total de l'artillerie en officiers, gradés, hommes de troupe et chevaux sera maintenu dans les limites des fixations résultant des tableaux annexés. M. RABIER critique ce texte. Il lui reproche de ne pas fixer l'effectif du pied de guerre, ni d'une façon assez rigoureuse celui du temps de paix, de ne pas définir les batteries d'accroissement, de ne parler ni des sections de munitions, ni des sections de ravitaillement. Le projet, d'autre part, multiplie outre mesure les états-majors, détourne du service actif trop d'officiers, impose d'excessives dépenses de cadres. Il augmente exagérément les cadres, alors que d'après le système précédemment exposé par l'orateur et qui a fait passer dans un amendement destiné à remplacer le texte de la commission, la réorganisation pourrait être acquiescée sans aucun cadre nouveau. LE GENERAL PICQUART, ministre de la guerre. — Les prescriptions de la loi de 1873, que M. Rabier nous reproche de n'avoir pas observées en ce qui concerne l'effectif du pied de guerre, ont été formellement révoquées par la loi de 1875, parce que le législateur a jugé sage de ne pas publier l'ordre de bataille de l'armée en cas de guerre. Pour ce qui est des approvisionnements en projectiles, M. Rabier nous reproche les chemins de fer nous permettent de les faire rapidement arriver sur les derrières de l'armée et que, d'autre part, toutes les mesures sont prises pour pousser la fabrication avec intensité. Le commandement de l'artillerie, sur lequel M. Rabier a émis d'autres critiques, doit être très fortement constitué, en vue d'établir un lien entre le commandement supérieur et les batteries; ce sera le rôle des colonels et lieutenants-colonels. La création des régiments, au lieu d'enlever les officiers au service actif, réduira le nombre des complables. Quant aux dépenses de casernement, elles sont nécessaires par l'accroissement des groupes. M. JAURES, en ce qui concerne l'avancement, à l'observation du président de la commission de l'armée. VOTE DU PROJET L'article 1er est adopté, ainsi que l'article 2 portant que la nouvelle organisation de l'artillerie devra être terminée dans un délai de deux ans. La suppression des musiques d'artillerie Des amendements de MM. Louis DUMONT, Abel LEFEVRE, GONIAUX et GUISLAIN, réclamaient le maintien des musiques d'artillerie; le ministre a déclaré ne pouvoir l'accepter pour plus de deux ans. M. DOUMER. — Nous faisons ouvrir d'urgence l'article 1er (fabriquant toutes les dispositions donnera par batterie deux ou trois hommes, que nous ne pouvons refuser. M. LE HERISSE. — Avec les élèves musiciens, elle nous donnera 1.200 hommes. M. Ch. DELONGLE. — Mais elle supprimera en même temps les bandiers. Après pointage, le maintien des musiques d'artillerie a été repoussé par 236 voix contre 222. L'article 3 (engagement des dépenses prévues et nécessaires par l'exécution du projet) et l'article 4 (fabriquant toutes les dispositions antérieures contraires à la nouvelle loi) ont été ensuite adoptés. La séance a été levée à 1 heure 40.